



**CLUB NAUTIQUE**  
DE SAINTE-MAXIME



**AFL**

**FFVoile**



## ANNEXES INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES DERIVEURS

### Interligue ILCA Championnat de Méditerranée N°4

Organisée les 18 et 19 mars 2023 à Sainte-Maxime par le CNSM  
Plage du Centre-Ville, aire des magnotis.  
Grade 4

## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau : Sans objet

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est près de la Rotonde de la Promenade Aymeric Simon Lorière à Sainte-Maxime. Ils seront également mis en ligne à l'adresse <https://www.club-nautique-saintemaxime.fr/cnsm83/les-regates/>.

3.2 Le PC course est situé près de la Rotonde de la Promenade Aymeric Simon Lorière à Sainte-Maxime

## 4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

## 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'entrée de la plage à proximité de la Rotonde de la Promenade Aymeric Simon Lorière à de Sainte-Maxime.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

## 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Heure 1 <sup>er</sup> signal avertissement	Classe(s)
18 mars 2023	14h30	ILCA Standard, Radial §4.7
19 mars 2023	10h00	ILCA Standard, Radial §4.7

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- Standard : Sigle ILCA sur fond blanc.
- 4.7 : Sigle ILCA sur fond jaune.
- Radial : Sigle ILCA sur fond vert

## 9. LES PARCOURS

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

- Parcours N°1 : flamme numérique 1
- Parcours N°2 : flamme numérique 2

## **10. MARQUES**

10.1 Voir Annexe 2

## **12. LE DEPART**

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité de course à l'extrémité tribord et le mât d'un bateau viseur arborant un pavillon orange à l'extrémité bâbord.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ (définie comme la zone s'étendant à 100m tout autour de la ligne de départ) pendant la procédure de départ des autres bateaux

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## **13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**

Aucun changement de parcours

## **14. L'ARRIVEE**

Parcours 1 et 2 : Entre le mât arborant un pavillon orange et un pavillon bleu sur un bateau du comité et une bouée cylindrique orange.

## **15. SYSTEME DE PENALITE**

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## **16. TEMPS CIBLE / TEMPS LIMITE**

16.1 Pour toutes classes, le temps cible est de 45 minutes. Le temps limite pour finir pour le 1er : 1h.

16.2 Les bateaux ne finissant pas 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie la RCV 35, A4 et A5.)

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1 (a))

## **17. DEMANDES D'INSTRUCTION**

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury au PC course.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située Rotonde de la Promenade Aymeric Simon Lorière. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

## **18. CLASSEMENT**

18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand trois courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## **19. REGLES DE SECURITE**

19.1 [DP] Il est interdit à un concurrent de traverser la zone de course dans laquelle il ne court pas.

19.2 CANAL DE VACATION : Canal 77

19.3 Les concurrents doivent porter un équipement individuel de flottabilité homologué et correctement sanglé à tout moment sur l'eau, sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel. Les combinaisons iso thermiques et les combinaisons sèches ne constituent pas des équipements individuels de flottabilité.

- 19.4 Les concurrents qui demandent assistance doivent agiter un bras avec la main ouverte. Si aucune assistance n'est demandée, le bras doit être agité avec le poing fermé.
- 19.5 Si nécessaire, un bateau de l'organisation de course peut ordonner à un concurrent d'abandonner son bateau et d'embarquer sur un bateau de surveillance.
- 19.6. [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course au Jury ou à un bateau de l'organisation aussitôt que possible, ou au Secrétariat de Course immédiatement à son retour à terre.
- 19.7 Conformément au règlement AFLI; si avant le signal de départ, la vitesse du vent est relevée en dessous de 5 nœuds, le comité de course doit annuler ou retarder. Le comité de course pourra interrompre une course si la vitesse du vent est relevée au-dessous de 5 nœuds ou en cas de variation importante du vent après le départ.
- 19.8 Il peut être demandé aux bateaux entraîneurs et accompagnateurs d'assister le Comité de Course lors d'opérations de secours de la façon suivante :  
Si le Comité de Course, soit à terre soit sur l'eau, envoie le pavillon "V" accompagné de signaux sonores répétitifs, c'est qu'il existe un état d'urgence et qu'une assistance d'urgence peut être demandée. Tous les chefs d'équipes, entraîneurs et accompagnateurs doivent se mettre à la disposition de l'Autorité Organisatrice et attendre les instructions, dans ce cas la restriction mentionnée en Art 23 des IC ne s'applique plus Si ceci se présente sur l'eau, tous les chefs d'équipes, entraîneurs et accompagnateurs doivent se mettre à l'écoute du Leader Surveillance par VHF et attendre les instructions. Dès que l'état d'urgence se termine, le Comité de Course doit immédiatement affaler le pavillon « V » et communiquer la fin de la situation d'urgence par VHF.

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon ou un autocollant CNSM.

## **23. ACCOMPAGNATEURS**

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire, sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel sur l'eau. Tous les bateaux d'entraîneurs, d'accompagnateurs doivent être équipés d'un coupe circuit du moteur. Ce coupe circuit devra être utilisé à tout moment sur l'eau.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

## **24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels, des bateaux accompagnateurs ou dans les conteneurs prévus à cet effet

## **26. PRIX**

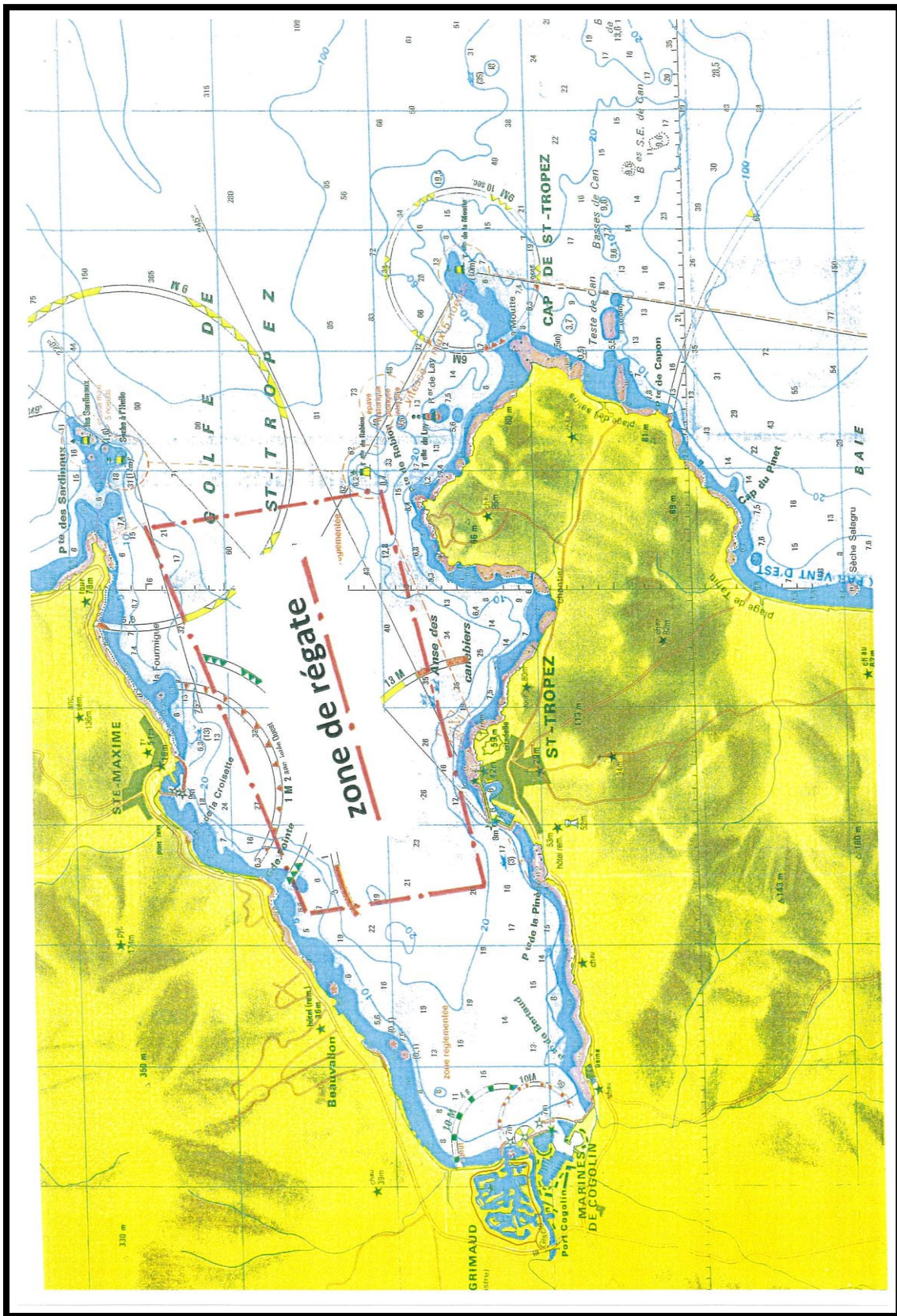
Des prix seront distribués aux trois premiers de chaque catégorie (ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7), à la première féminine des catégories ILCA 4 et ILCA 6, et au premier master des catégories ILCA 6 et ILCA 7.

### **Arbitres désignés :**

Président-e du comité de course : Georges KORHEL

Président-e du jury : Jean André CHERBONEL

# Annexe N°1 ZONE DE COURSE



## Annexe N°2 PARCOURS

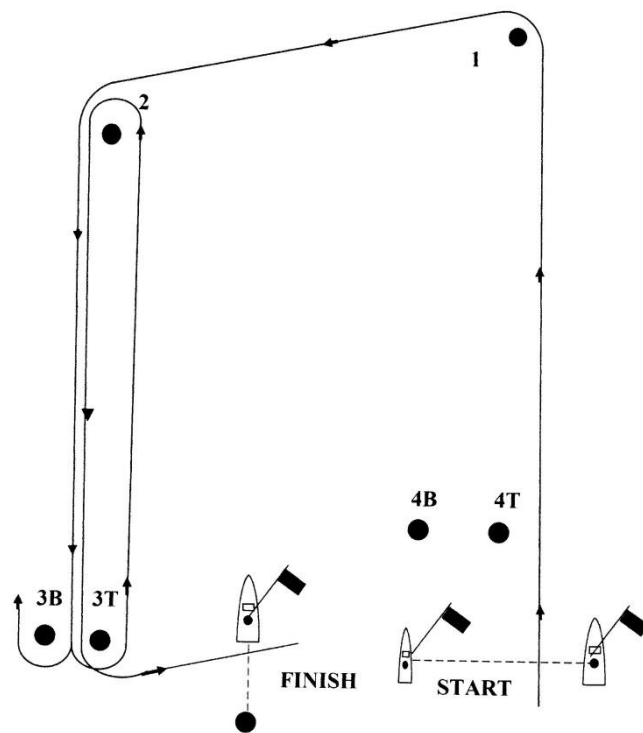
### Parcours N°1 :

**Parcours : Départ-1-2-3B ou 3T-2-3T-Arrivée**

**Bouées 1, 2 : tétraédriques blanches**

**Bouées 3B, 3T, 4B, 4T : tétraédriques jaunes**

**Bouée d'arrivée : cylindrique orange siglée CNSM**



### Parcours N°2 :

**Parcours : Départ-1-4B ou 4T-1-2-3T-Arrivée**

**Bouées 1, 2 : tétraédriques blanches**

**Bouées 3B, 3T, 4B, 4T : tétraédriques jaunes**

**Bouée d'arrivée : cylindrique orange siglée CNSM**

